

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

9 Mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 3 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA,

Absents : M. CHALENDAR

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING, P. GUINOT, V. KRYK, C. TOWNSEND, H. GRANGE,

Procurations : J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI, H. GRANGE à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYK à O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

3. Finances – Participations financières aux écoles privées Saint-Vincent et Jeanne d'Arc

Une convention de participation financière a été signée, le 15 mai 2018 avec l'école Jeanne d'Arc et le 9 mars 2018 avec l'école Saint Vincent (écoles sous contrat d'association avec l'État) pour une durée de trois ans, et renouvelables par reconduction express.

Ces conventions basées sur l'application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, expose les modalités de financement de ces écoles par la commune. Ces participations financières sont calculées sur la base du nombre d'élèves domiciliés à Ornex et scolarisés en classes élémentaires à l'école Saint Vincent et à l'école Jeanne d'Arc.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 avril 2022.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la somme de 800 € par élève pour l'année scolaire 2021-2022 ce qui correspond à un montant de 23 200 € (base : 29 élèves) pour l'école Saint Vincent et de 1 600 € (base : 2 élèves) pour l'école Jeanne d'Arc.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (4 oppositions : J. DIZERENS, G. MASRARI, P. GUINOT, F. KHIAR) :

- **APPROUVE** les participations financières versées aux écoles privées
- **DIT** que ces participations financières seront inscrites au BP 2022

Fait à Ornex, le 13 mai 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 13 mai 2022

Affiché le : 13 mai 2022
Par délégation du Maire

Olivier GUICHARD

1^{er} adjoint